

## Compte rendu de l'Assemblée Générale du 27 mai 2018

Sur les 79 membres ayant réglé leur cotisation, 55 étaient présents et 12 représentés. Le quorum est donc atteint et l'Assemblée Générale peut se tenir.

Elle se déroule dans l'alternance d'une certaine apathie et d'une grande confusion. Les rapports se succèdent sans grands débats. Mais parfois quelques questions enflamment l'assemblée et trouvent des réponses dans un certain tumulte.

Le Président fait part aux membres de l'Ecole de son choix de ne pas convoquer d'assemblée générale extraordinaire sur la proposition de modifier la constitution du Collège de la Passe. Cette question n'ayant pas encore rencontré de consensus, il n'est pas opportun de diviser les membres de l'Ecole.

Il informe également l'assemblée que le Colloque est retardé jusqu'en automne de l'année prochaine et, par contre, que nous sommes conviés à une journée d'études à Athènes le 1<sup>er</sup> juin 2019.

Le remplacement de G. Bleirad, qui n'est toujours pas résolu, est bien sûr évoqué, mais le secrétariat suivant n'aura pas trouvé d'orientation aux cours des échanges sur cette question.

Lola Martel qui a pris sa suite en janvier, ne s'occupe plus des Carnets depuis mars et ne veut poursuivre que la stricte tâche du courrier. Une nouvelle personne pourrait intervenir rapidement pour les Carnets, mais ne souhaite pas prendre en charge d'autres aspects du secrétariat externe. Finalement, le secrétaire général, ceux du site et des enseignements devraient assurer ensemble et selon les spécificités de chacun, la rédaction et la diffusion des courriers, l'élaboration de la plaquette des activités, un nouvel annuaire des membres de l'Ecole et les autres documents pour le Colloque ou le répertoire. Le pari est fait que l'informatique et le site faciliteront la tâche de tous.

L'assemblée exprime sa reconnaissance à G. Bleirad pour son accompagnement de notre Ecole depuis son début ; elle accepte à l'unanimité la proposition du Président d'un cadeau d'au revoir, et, sur une suggestion d'un membre, de créer pour lui une place de membre honoraire. Cependant, rien n'est moins sûr que son acceptation de ces marques de sympathie et de reconnaissance.

La proposition d'une augmentation minimale de 20 euros de la cotisation 2018-2019 suscite de vives réactions ; bien que la trésorerie ne pose dans l'immédiat pas de soucis puisque nous avons une réserve importante, le secrétariat et le trésorier rappellent que cette cotisation est stable depuis plusieurs années et préconisent cette petite augmentation par précaution pour les dépenses à venir : bien qu'il ne soit pas possible de les budgétiser, la préparation du Colloque et surtout l'externalisation, certes partielle, de la charge des Carnets, devraient avoir des conséquences sur notre équilibre financier.

Les échanges sont animés, un vote à main levée doit se répéter tant l'assemblée est partagée et plongée dans une confusion ; finalement par une voix de majorité cette proposition est repoussée.

Le rapport moral du Président a été approuvé à l'unanimité moins une voix ; le quitus donné au trésorier ; avec quelques demandes de précisions, les comptes-rendus des divers secrétaires sont chaleureusement admis ou acceptés dans une sorte d'indifférence. Seule la secrétaire aux Carnets est soumise à des demandes d'explication de sa pratique et son compte rendu donne lieu à un rappel de ce qui est tradition ou esprit de l'Ecole : la ligne éditoriale est décidée par l'Ecole et le Président, elle vise à rendre publiques les travaux de l'Ecole et le travail d'Ecole. Ils s'élaborent en lien avec les auteurs pour les corrections, et ces derniers décident in fine d'accepter ou non les modifications proposées.

Il est ensuite procédé aux élections du Président et des secrétaires. Après un 1<sup>er</sup> tour où 67 membres se sont exprimés (avec 1 nul et 4 blancs) Hubert de Novion et Christian Centner acceptent d'être présents au second tour. Il faut noter qu'un certain nombre de bulletins comportaient des noms de membres absents qui, finalement, n'ont pas été retenus après un débat houleux sur leur validité avec lecture de l'article 11 des statuts et arbitrage du président. Avec 67 votants (dont 3 bulletins nuls et 4 blancs) Hubert de Novion est élu Président.

Sont élus au secrétariat :

|  |                            |
|--|----------------------------|
| Secrétaire général                                     | Vincent Bourseul           |
| Trésorier  | Christian Centner          |
| Secrétaire aux enseignements<br>et à la recherche      | Marie-Jeanne Sala          |
| Secrétaire aux Carnets                                 | Gilbert Hubé               |
| Secrétaire aux Cartels et<br>autres groupes de travail | Françoise Vitou            |
| Secrétaire à la Librairie                              | Sylvie Bassot-Svetoslavsky |
| Secrétaire au site                                     | Jérémy Leobet              |

Avant de clore l'Assemblée Générale, le Président Hubert de Novion nomme Jacques Le Brun à la direction de la collection Scripta

Le secrétaire général :  
Gilbert Hubé